



**TÉMOIGNAGE DU MAIRE DE MONTRÉAL
MONSIEUR GÉRALD TREMBLAY**

**DEVANT LA COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES
D'ACCOMMODEMENTS RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

**AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
LE VENDREDI, 14 DÉCEMBRE 2007**

SEULE LA VERSION LUE FAIT FOI

Messieurs les Présidents,

Je tiens à vous remercier de l'occasion que vous me fournissez aujourd'hui, de vous présenter l'expérience montréalaise de la diversité culturelle.

J'ai l'honneur d'être accompagné des présidents des conseils montréalais, soit le Conseil interculturel de Montréal, représenté par son président Franz Benjamin; le Conseil des Montréalaises, représenté par sa présidente Nicole Boily; ainsi que le Conseil jeunesse de Montréal, avec sa présidente Marielou Filiatreault. Je suis également accompagné de l'Ombudsman de la Ville de Montréal, maître Johanne Savard. Ces organismes sont pleinement autonomes et pourront répondre à vos questions, si nécessaire.

Ce n'est pas par hasard si nous avons choisi de donner comme titre à notre document : « Agir en amont pour profiter pleinement de la diversité ». Nous avons choisi de témoigner de ce qui exprime le mieux la réalité montréalaise telle que nous la vivons.

Consciente du fait que l'immigration est importante pour Montréal et son avenir, la Ville de Montréal a posé des gestes, au cours des vingt dernières années, en s'appuyant sur des valeurs partagées par la grande majorité de la population.

Nous voulons affirmer notre volonté de vivre ensemble en harmonie dans cette grande ville et notre désir commun de contribuer au développement de tous les potentiels de notre métropole. La diversité est un véritable levier pour enrichir Montréal, mais également le Québec tout entier.

À Montréal, la diversité représente une solution aux défis que nous allons devoir relever pour assurer notre avenir. Elle ne représente pas un problème.

Dans un mouvement continu, l'île de Montréal accueille, bon an mal an, plus de sept immigrants internationaux sur dix qui choisissent de s'installer au Québec. Ce sont des personnes, comme celles qui se sont établies au cours des dernières décennies, qui veulent entreprendre une vie nouvelle, pour eux et leurs enfants, et réaliser de nouveaux projets. Montréal a besoin de leur expertise, de leur créativité et de leurs initiatives. Cela permet à la métropole du Québec de se démarquer parmi les villes comparables.

C'est ensemble, toutes les générations confondues, en provenance d'ici ou d'ailleurs, que nous pouvons nous donner les moyens de bâtir un avenir à la hauteur de nos ambitions.

Devant une telle réalité, Montréal s'est dotée de différents outils pour être en mesure d'aider et d'intégrer autant les Montréalais établis depuis plusieurs générations que les nouveaux Montréalais.

Tout au long des deux dernières décennies, les diverses administrations montréalaises ont toutes travaillé de façon cohérente pour développer un véritable modèle montréalais de gestion de la diversité.

Ce modèle n'est le fruit ni d'une révélation récente, ni d'une génération spontanée. Il est le résultat de politiques et d'efforts soutenus. C'est donc dans ce cadre que, dès 1988, certains jalons ont été mis en place.

Le document que je dépose aujourd'hui à l'appui de mon témoignage vous permettra de mesurer le chemin parcouru et de constater que la volonté montréalaise de relever le défi de la diversité est d'une grande constance.

- Dès 1988, l'administration municipale créait une unité administrative pour conseiller la Ville et développer des projets en matière d'interculturalisme.
- En 1989, la Ville adoptait la première Déclaration sur la discrimination.
- En 1999, elle signait une première entente avec le ministère de l'Immigration qui nous a permis de financer des projets pour accueillir et intégrer les immigrants, projets s'inscrivant dans la mission de Montréal.
- La Ville a également créé des organismes consultatifs autonomes chargés de nous faire des recommandations. À titre d'exemple, le Conseil des relations interculturelles de Montréal a produit un mémoire pour cette Commission. Celui-ci est annexé au document déposé par la Ville.
- De plus, elle a mis en place des mécanismes de consultation publique. Nous avons fait le choix de donner à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais la chance d'être entendus afin de nous assurer que tous les points de vue puissent être considérés.
- L'administration municipale participe régulièrement aux différentes consultations que mène le gouvernement du Québec sur les questions liées aux niveaux d'immigration et à l'intégration des immigrants internationaux. Nous avons joint à notre témoignage certaines de ces contributions.
- Enfin, depuis plusieurs années, nos gestionnaires bénéficient d'un programme de formation sur les pratiques à suivre en matière d'accommodements raisonnables. Ce programme repose sur un guide récemment mis à jour dont vous trouverez copie en annexe. Cette année, 150 gestionnaires ont suivi cette formation.

Voilà certains des moyens dont la Ville s'est dotée pour agir en amont.

Ce modèle montréalais, dont je viens d'esquisser quelques caractéristiques, s'appuie sur des fondements solides, des principes et des valeurs sur lesquels les Montréalaises et les Montréalais ont choisi, ensemble, de bâtir leur avenir.

La *Charte montréalaise des droits et des responsabilités*, produit d'une réflexion amorcée à l'occasion du Sommet de Montréal de 2002 et à laquelle ont contribué des milliers de personnes, en est l'expression la plus probante. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier de l'an dernier, elle s'appuie sur les grandes chartes québécoise et canadienne. Elle a valu à Montréal des mentions spéciales de la part de grandes organisations internationales comme l'UNESCO et l'ONU-Habitat. Il s'agit d'un véritable guide autant pour les services de la Ville que la population. Elle encadre nos actions et assure le respect de la diversité.

- Son premier article définit la ville comme « *un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.* »
- Notre Charte s'engage explicitement à « *combattre la discrimination, la xénophobie, la pauvreté et l'exclusion, lesquelles sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique.* »
- Elle impose également l'obligation de « *favoriser la souplesse dans les services municipaux ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens.* »

Cela prouve bien que, pour nous, les principes contenus dans la Charte doivent s'incarner dans la vie quotidienne et que leur respect n'a jamais interdit une souplesse dans leur application. En d'autres termes, avoir des principes n'interdit pas de faire preuve de jugement.

Dans une société complexe, la diversité est perçue comme étant positive quand il y a partage des valeurs et des principes.

Nous nous appuyons pour bâtir l'avenir de Montréal sur les principes fondamentaux suivants :

1. Montréal est une ville de langue française, ce qui n'empêche pas, toujours dans le respect de la Charte de la langue française, et dans certaines situations, d'offrir des services de première ligne en d'autres langues. Dans ce cas, nous pouvons nous référer à un groupe de fonctionnaires ayant des connaissances dans des dizaines de langues, pour nous aider à mieux comprendre les demandes;
2. où l'égalité entre les hommes et les femmes est reconnue;
3. la Ville de Montréal est une institution laïque qui reconnaît aux citoyennes et aux citoyens leur liberté de croyance tout en faisant preuve de neutralité dans ses relations avec les différents groupes religieux;
4. de plus, le droit au logement est une composante déterminante qui interpelle particulièrement la Ville et d'ailleurs, nous entendons prendre les moyens pour lutter contre toute forme de discrimination dans l'accès au logement.

Pour que ces droits ne demeurent abstraits et pour nous assurer de leur respect, nous avons doté notre ombudsman de pouvoirs lui permettant d'entendre les citoyens qui se sentent lésés dans leurs rapports avec la Ville.

Bref, la société d'accueil doit consentir les efforts nécessaires pour assurer l'intégration des nouveaux arrivants et c'est ce que nous faisons en matière d'insertion sociale et urbaine.

C'est sur ce terrain que la Ville offre des services de proximité, met à la disposition de la population des équipements collectifs et aménage des lieux de vie inclusifs.

La Ville a également tissé des liens avec des partenaires communautaires et le réseau d'entraide, en plus de mettre en place des programmes normés visant à favoriser l'expression de la diversité culturelle montréalaise et le rapprochement interculturel.

C'est à l'échelle locale, à l'occasion de décisions et de gestes qui passent le plus souvent inaperçus, que se matérialisent au quotidien tous ces accommodements qui contribuent autant à la convivialité de la ville qu'à l'intégration des nouveaux arrivants.

Ce modèle n'est pas parfait et ne le deviendra jamais. Il est vivant et évolue pour tenir compte des nouvelles réalités.

Mais, il faut tout de même reconnaître que Montréal a su relever le défi de la diversité sans perdre ni son identité, ni son originalité, en agissant en amont de façon à prévenir les problèmes plutôt que d'en gérer les conséquences.

En amont, en clarifiant non seulement les principes et les valeurs, mais en définissant des règles claires et équitables. Voilà en quoi consiste le modèle montréalais en matière de diversité.

Toutefois, la Ville ne peut agir seule. Puisque l'intégration ne se fait pas uniquement par l'insertion sociale et urbaine, mais surtout par l'emploi et l'éducation, deux domaines qui relèvent principalement des compétences du gouvernement du Québec et de ses réseaux.

Tous ces acquis n'ont pas pour autant immunisé Montréal contre les tensions et les difficultés qui accompagnent forcément la diversité. Il faut maintenir le cap : la diversité n'apporte ses fruits qu'à ceux et à celles qui demeurent vigilants et qui font activement preuve d'ouverture.

Pour que l'intégration des nouveaux arrivants se fasse de façon harmonieuse, il est nécessaire de poursuivre nos efforts en nous assurant que les ressources financières qui y sont consacrées soient suffisantes et que les actions réalisées par l'ensemble des acteurs soient complémentaires et cohérentes.

Parce que, en réussissant ensemble l'intégration des immigrants, c'est tout le Québec qui en sortira gagnant.

Parce que le défi de la dénatalité et de la nécessité d'assurer une relève dans le domaine de l'emploi, c'est tout le Québec qui aura à y faire face.

Pour relever ces défis, l'immigration fait partie de la solution. Nous devons et nous pouvons en faire un succès sur toute la ligne. Nous devons donner à tous, les moyens de participer pleinement à la société montréalaise.